



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réutilisation des médicaments non utilisés à l'hôpital et dans les EPHAD

Question écrite n° 3342

Texte de la question

Mme Constance de Pélichy attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur le retour des médicaments inutilisés en pharmacie et la deuxième vie qui pourrait être la leur, dans un souci de limitation de la dépense de l'assurance maladie. Que ce soit à la suite d'un décès à domicile, ou bien simplement à la fin d'un traitement, un certain nombre de patients se retrouvent avec beaucoup de médicaments non utilisés (MNU). Si certains de ces MNU sont éligibles au recyclage, après leur retour en pharmacie, la plupart d'entre eux est simplement détruite, alors même que ces médicaments pourraient être utilisés par d'autres personnes et qu'ils produisent toujours leurs effets sans risques. Ainsi, elle lui demande dans quelle mesure une réflexion pourrait-être menée sur la réutilisation de ces médicaments, notamment dans les EPHAD ou dans les hôpitaux ; à l'heure de la limitation des déchets toxiques et de la dépense publique, le coût de gestion d'une telle organisation pourrait pleinement être justifié.

Données clés

Auteur : [Mme Constance de Pélichy](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3342

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 212